



CHAPITRE IV

LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Cadre stratégique décennal de la Francophonie fait de l'utilisation de la langue française un objectif prioritaire. La programmation quadriennale (2006-2009) concentre l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en direction des institutions européennes et africaines ainsi que du mouvement olympique. Au près des sièges des principales institutions du système onusien, les groupes des ambassadeurs francophones, appuyés par les représentations permanentes de l'OIF, mènent une action continue pour faire respecter le statut du français comme langue officielle et langue de travail.

Si le statut formel du français n'est pas mis en cause, les pratiques linguistiques au sein des organisations internationales évoluent sensiblement vers un unilinguisme de fait, motivé par des considérations budgétaires ou par un prétendu souci d'efficacité.

Les États et gouvernements membres de la Francophonie se préoccupent de cette uniformisation linguistique qui, outre le français, menace de nombreuses autres langues. Dès 1986, à Paris, le premier Sommet de la Francophonie définissait des priorités d'action afin de redresser une situation déjà dégradée. Les sommets suivants ont veillé à adapter l'action de la Francophonie aux évolutions constatées. Depuis 2001, le Secrétaire général de la Francophonie présente à chacun d'entre eux un rapport sur la place du français dans les organisations internationales. Cependant, en octobre 2005, lors de la 57^e session du Conseil permanent de la Francophonie, il faisait part de sa déception après le débat général de l'Assemblée générale des Nations unies : *“23 pays seulement parmi nos membres se sont exprimés en français, 10 se sont exprimés en anglais et de nombreux États membres de l'OIF n'ont même pas fait l'effort de distribuer le texte de leurs interventions en français. Je dois vous dire combien cette situation est regrettable et même dommageable pour nos efforts en faveur du renforcement du français dans les organisations internationales.”*

I. LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE AUX NATIONS UNIES

Le précédent rapport du Secrétaire général de la Francophonie (2002-2004), présenté au Sommet de Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2004, notait certains progrès, comme le recul du nombre de réunions sans interprétation, l'amélioration du bilinguisme (anglais-français) sur les sites Internet ou celle du multilinguisme du catalogue du système d'information bibliographique de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il notait également avec satisfaction que le système d'affichage des vacances de postes (Galaxy) prévoyait désormais la mention "*anglais ou français requis*" ou "*l'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat*". Ces espaces reconquis par le plurilinguisme et le français ne semblent pas avoir été remis en cause depuis. Une attention continue au respect du plurilinguisme est même à noter, comme en témoignent les résolutions adoptées en 2005 et 2006 et qui rappellent la nécessité de respecter le statut des langues officielles et de travail, tout en demandant au Secrétaire général des Nations unies d'en surveiller la mise en œuvre effective et d'en rendre compte.

La résolution du 22 juin 2005 sur le multilinguisme (A/RES/598/309) insiste particulièrement sur "*l'importance primordiale de la parité des six langues officielles*", y compris sur "*le site Web de l'organisation*" et "*souligne la nécessité d'appliquer intégralement [le régime linguistique] en ce qui concerne les langues de travail du Secrétariat*". Celle du 18 janvier 2006 relative aux questions d'information (A/RES/60/109) souligne "*qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles de l'ONU dans les activités du département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles [et] prie à nouveau le Secrétaire général de s'assurer que le département dispose d'effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités [...]*". Elle réaffirme "*qu'il importe que le Secrétaire général mentionne dans les futurs projets de budget-programme concernant le département de l'information l'importance de l'utilisation des six langues officielles dans ses activités*" et encourage "*le Secrétaire général à réaliser la parité des six langues officielles dans la production radiophonique de l'organisation*".

Les textes en vigueur prévoient que le Secrétaire général des Nations unies rende compte de la situation du multilinguisme au sein de l'ONU. Plusieurs rapports ont ainsi été réalisés : sur le multilinguisme (A/58/363, du 5 septembre 2003), sur les mesures prises pour prévenir toute discrimination sur la base de la nationalité, de la race, du sexe, de la religion ou de la langue au sein de l'organisation (A/59/211, du 5 août 2004) et sur le renforcement du département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de

l'ONU dans toutes les langues officielles (A/59/336, du 7 septembre 2004). Plus récemment, il a présenté un rapport relatif à l'information (A/60/173, du 1^{er} août 2005). Le prochain rapport sur le multilinguisme est soumis l'Assemblée générale lors de la 61^e session en septembre 2006.

Depuis mai 2003, un coordonnateur pour les questions de multilinguisme, compétent pour l'ensemble du Secrétariat général, a été nommé par le Secrétaire général conformément à la résolution 54/64 de l'Assemblée générale¹. L'Office des Nations unies à Genève (Onug, Suisse) dispose également d'un coordonnateur pour les questions de multilinguisme, chargé de seconder le coordonnateur dans sa mission.

Cependant, la situation reste alarmante pour le français dans certaines organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations unies pour le développement (Cnuced) ou le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

L'anglais, l'arabe (depuis 1973), le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont langues officielles et de travail du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de ses commissions et sous-commissions.

L'anglais et le français sont les seules langues de travail du Secrétariat général.

L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail du Conseil économique et social.

1. À New York et Genève

1.1 – Information, communication, multimédia

La politique d'information du Secrétariat général des Nations unies est multilingue mais déséquilibrée au profit de l'anglais. À New York (États-Unis), l'anglais prédomine dans la mesure où la connaissance de deux langues (officielles ou de travail) n'est pas exigée lors du recrutement.

La ville du siège influence sensiblement l'utilisation d'une langue ou d'une autre : communication en anglais avec les autorités locales, volume important de personnel recruté localement, communication avec les fournisseurs locaux, etc. À Genève², le bilinguisme anglais-français demeure en revanche une réalité malgré une perte de vitesse constatée.

Sur les 24 porte-parole d'organisations internationales basées à Genève, 10 utilisent plutôt le français (mais sont capables de répondre en anglais) et 14 privilégient l'anglais (seuls deux d'entre eux peuvent répondre en français). Le service de l'information de l'Onug

1. Il s'agit de Shashi Tharoor, secrétaire général adjoint à la communication et à l'information. 2. L'Onug compte plus de 3 500 employés, dont 1 589 fonctionnaires issus des pays membres de l'OIF. En 2005, il a accueilli plus de 10 000 réunions, ce qui en fait le deuxième lieu d'affectation de l'organisation après New York.

communiqué sur les actions de son directeur général, du haut-commissaire aux droits de l'Homme et des autres organes qui dépendent de l'Onug. Il fait également office de centre d'information des Nations unies à Genève.

La langue française reste présente dans la communication écrite puisque tous les communiqués de presse, comptes rendus de séances publiques de l'Onug, sont publiés simultanément en français et en anglais. Cependant, un grand nombre d'autres documents (discours du directeur général, rapports d'experts, etc.) ne sont diffusés qu'en anglais.

L'utilisation respective de l'anglais et du français dans le travail quotidien de ces organisations est difficilement mesurable. On observe toutefois deux types de situations : à l'Organisation internationale du travail (OIT) et à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), le français maintient sa position et, à l'inverse, à l'OMC – dont pourtant 48 % du personnel sont issus de pays membres de l'OIF – et à la Cnuced, l'anglais a éliminé le français.

Ailleurs, la fréquence d'usage de notre langue est moindre que celle de l'anglais, voire faible à très faible. Par ordre décroissant : le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), où le français progresse actuellement grâce aux efforts de son directeur, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (même si cela dépend beaucoup des participants) et l'Union internationale des télécommunications, dont les réunions techniques sont très anglophones.

Le site Internet www.un.org est un autre élément déterminant pour juger de la réalité du multilinguisme d'une organisation. Le nombre moyen de pages consultées quotidiennement dépasse 940 000, contre 720 000 par jour en 2002³. Depuis janvier 2005, la section des services Web du département de l'information de l'ONU a affiché, en moyenne, 554 pages nouvelles et 2 040 pages actualisées par langue officielle.

Le tableau ci-contre montre que le nombre de consultations des sites en langue officielle autre que l'anglais est très élevé et en augmentation constante.

Le français est très présent sur le site principal de l'ONU, notamment dans les pages d'actualité ou dans celles des organes principaux, du Secrétaire général (hors Agenda) ou de la réforme de l'organisation⁴. En revanche, il est absent des pages relatives aux grandes questions à l'ordre du jour de l'ONU, comme la paix et la sécurité, le développement économique et social, les affaires humanitaires, le droit international ou l'action de l'ONU contre le terrorisme. La traduction des sites relève de chacun des départements concernés, qui doit saisir, à ses frais, la section du site Internet en français.

**SITE INTERNET DE L'ONU :
NOMBRE D'UTILISATEURS ET DE PAGES VUES**

Langue	Mois	Utilisateurs	Pages vues
Anglais	Juin 2004	1 921 382	21 209 246
	Juin 2003	1 781 855	17 659 070
	Augmentation	7,83 %	20,10 %
Arabe	Juin 2004	60 590	613 900
	Juin 2003	50 468	353 266
	Augmentation	20,06 %	73,78 %
Chinois	Juin 2004	124 984	1 182 083
	Juin 2003	41 760	318 018
	Augmentation	197,14 %	271,70 %
Espagnol	Juin 2004	246 044	1 232 877
	Juin 2003	214 398	969 506
	Augmentation	14,76 %	27,17 %
Français	Juin 2004	163 454	1 089 373
	Juin 2003	152 126	832 116
	Augmentation	7,45 %	30,92 %
Russe	Juin 2004	61 221	658 726
	Juin 2003	40 751	367 202
	Augmentation	50,23 %	79,39 %
Total site Web ONU	Juin 2004	2 577 675	25 986 205
	Juin 2003	2 281 358	20 499 178
	Augmentation	12,95 %	26,77 %

Source : résolution A/59/336, du 7 septembre 2004.

En 2005, la section des services Web du département de l'information a produit 904 nouvelles pages en français, pour 984 en anglais. Le site Internet du département des affaires économiques et sociales a également connu une évolution favorable ; néanmoins des efforts importants restent à faire au sein de nombreux départements pour assurer l'accès en français.

Depuis 2003, la numérisation rétrospective gérée par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld⁵ a permis d'intégrer environ 19 000 documents en français dans le Système de diffusion électronique de documents (Sedoc). Deux équipes, l'une à New York, l'autre à Genève, continuent de travailler sur ce projet qui vise à rendre la documentation des Nations unies plus accessible au grand public. Depuis janvier 2004, le Sedoc peut être consulté gratuitement.

Le service de nouvelles par courrier électronique mérite une mention particulière car il est actuellement disponible en anglais et en français et il continue sa progression en nombre d'abonnés : 40 000 en juin 2005, soit une augmentation de 20 % en six mois.

3. Rapport du Secrétaire général A/59/336, du 7 septembre 2004. 4. Toutefois, le site du Secrétariat général précise que "la version française du point de presse quotidien n'est pas un document officiel des Nations unies". 5. Cf. Rapport de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), 2003.

La plupart des sites officiels des institutions présentes à Genève proposent un accueil en anglais, français et espagnol mais les contenus sont souvent unilingues. Seuls les documents officiels sont traduits dans les trois langues. Les sites de l’OMS, de la Cnuced et de l’Ompi sont les plus respectueux du multilinguisme, contrairement à ceux de l’OIM ou du Haut-Commissariat aux droits de l’Homme (HCDH) (surtout pour les fiches de postes, disponibles uniquement en anglais). Le site du HCR offre plusieurs entrées linguistiques, mais le site en anglais est considéré comme le site principal de l’organisation. À Vienne, le site de l’Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) est exclusivement en anglais.

1.2 – Traduction

En principe, les traducteurs doivent maîtriser trois langues officielles dont l’anglais. En 2003, 55 traducteurs français travaillaient au sein du Secrétariat général de l’ONU mais le service de traduction française a perdu des effectifs dans les années 1990 (sept suppressions de postes). De plus, la qualité des traductions est inégale, notamment quand il s’agit des traducteurs extérieurs à l’organisation. Sans surprise, l’anglais domine : 85 à 90 % des documents traduits sont rédigés dans cette langue.

La pratique des “copies avancées”, diffusées de manière informelle en anglais seulement, rend caduque la règle qui veut que les documents officiels soient publiés simultanément dans les six langues officielles.

En 2005, les services de conférence à Genève ont traité 261 602 246 pages, représentant 10 113 584 documents. Le HCDH (49,7 % des traductions demandées), la Commission économique de l’ONU pour l’Europe (12,5 %) et la Cnuced (11,7 %) ont été les principaux utilisateurs des services de traduction et de révision. En 2005, le français occupe la deuxième place en nombre de mots traduits après le russe et avant l’espagnol. La langue des documents d’origine ou le nombre total de documents reçus par le service de conférence ou traités par les services linguistiques sont plus difficiles à connaître.

Le pourcentage de documents originaux rédigés en anglais est de 57,5 % à l’Ompi, 76,5 % à l’Onug, 85 % au Bureau international du travail et de 97,4 % à l’Organisation météorologique mondiale.

1.3 – Interprétation

Les interprètes doivent maîtriser deux langues officielles en plus de leur langue maternelle. Pour les interprètes de langue arabe ou chinoise, l’exigence est d’une langue officielle en plus de la langue principale, mais ils doivent pouvoir travailler dans les deux langues. Pour l’année 2003, il y avait 108 interprètes dont 18 de langue française au sein du Secrétariat général, auxquels

on ajoute un vivier d’environ 200 interprètes occasionnels⁶.

Les réunions officielles bénéficient de l’interprétation dans les six langues officielles. À l’Onug, les réunions se tiennent de plus en plus souvent uniquement en anglais sans interprétation : 50,37 % de l’ensemble des réunions en 1994-1995 ; 55,29 % en 2002-2003 ; et près de 76 % en 2005. Cela concerne notamment les réunions informelles, intra et intergroupes régionaux, sur la question de la réforme de l’ONU⁷. À Genève, depuis 2004, les réunions intercommunautaires se déroulent sans interprétation alors qu’à Vienne, depuis avril 2006, grâce à la présidence autrichienne, elles sont de nouveau bilingues anglais-français. La tendance au monolingue pénalise particulièrement les représentations permanentes des pays francophones du Sud, qui ne disposent pas toujours de diplomates bilingues, ce qui les exclut des négociations. Certains pays membres de l’OIF ont donc commencé à s’aligner sur la pratique de l’usage de l’anglais.

1.4 – Ressources humaines

Le recrutement et la formation continue des ressources humaines constituent un enjeu particulier. Le système Galaxy⁸ présente les annonces dans les deux langues de travail (anglais et français) pour les postes à pourvoir au sein du Secrétariat général, et parfois dans les autres langues officielles. Les annonces ne sont pas systématiquement affichées dans les deux langues pour les postes de services généraux et pour ceux qui relèvent du département des opérations de maintien de la paix.

Quant à la formation continue, des cours sont offerts gratuitement⁹ et des mesures d’incitation existent depuis plus de vingt ans : les administrateurs ayant passé avec succès l’examen d’aptitude linguistique dans une des langues officielles bénéficient d’un système de promotion accéléré (tous les dix mois au lieu des douze normalement requis) et le personnel des services généraux bénéficie d’un système de primes mensuelles, liées aux compétences linguistiques. Le nombre de personnes inscrites aux cours a augmenté de 23 % entre 2002 et 2004. Des examens d’aptitudes linguistiques dans les six langues officielles sont organisés deux fois par an. En 2004, 3 470 candidats s’y sont présentés¹⁰.

Pourtant, des efforts restent à faire, le cédérom de préparation à l’examen de niveau d’anglais, que le département des opérations de maintien de la paix a adressé à l’ensemble des contributeurs de troupes, n’a pas pour le moment d’équivalent en français.

Malgré le respect de la parité entre les deux langues de travail de l’ONU exigé par les différents documents officiels, le français est explicitement maintenu dans une position inférieure à l’anglais, même pour les vacances

6. *Ibid.* 7. Soixante ans après : les objectifs de l’ONU, publication de l’Onug. 8. Du 1^{er} mai 2002 au 31 mai 2003, sur 100 437 candidatures reçues, 69,6 % étaient en anglais, 15,9 % en français, 10,8 % en espagnol, 3 % en russe, 0,5 % en arabe et 0,2 % en chinois. 9. Les cours de français sont les plus suivis : 2 753 inscrits en 2002, suivis par ceux d’espagnol (1 628), d’anglais (1 515), d’arabe (746), de russe (470) et de chinois (396). Cf. Rapport du Secrétaire général A/58/363, du 5 septembre 2003. 10. Rapport du Secrétaire général A/59/211, du 5 août 2004.

de postes dans une ville francophone comme Genève. Par exemple, l'annonce de vacation pour le poste de chef des services de gestion et d'appui aux programmes exige, en ce qui concerne les qualifications linguistiques "la maîtrise de l'anglais écrit et parlé". Quant aux connaissances de français, elles sont seulement "hautement souhaitables".

2. Principales menaces

Le groupe des ambassadeurs francophones basé à New York a constitué un groupe de travail sur la question linguistique, qui se réunit périodiquement, avec l'appui de la représentation permanente de l'OIF pour élaborer un plan d'action francophone. Ce groupe de travail a recensé divers manquements au principe de parité entre les langues de travail, et son président, le représentant permanent de la France auprès des Nations unies, a écrit le 3 février 2006 au Secrétaire général M. Kofi Annan pour le sensibiliser à cette question et faire état des préoccupations du groupe :

- multiplication des pré-rapports exclusivement en anglais et retard de la disponibilité des documents en langue française ;
- recours de plus en plus fréquent aux documents de travail diffusés directement en séance exclusivement en anglais ;
- organisation d'un nombre croissant de réunions de négociations sans recours à des équipes d'interprétation ;
- difficulté pour les missions francophones de pouvoir avoir une relation de travail suivie en français avec le Secrétariat (correspondance écrite ou téléphonique) ;
- faible place du français sur le site Internet de l'ONU ;
- affichage électronique du programme des réunions du siège en anglais uniquement ;
- faible valorisation du français dans la gestion des ressources humaines, recrutement, promotion, mobilité ;
- obligation de passer un examen en anglais pour les opérations de maintien de la paix, y compris pour celles se déroulant dans l'espace francophone.

En réponse, le directeur de cabinet du Secrétaire général M. Mark Malloch Brown (devenu depuis vice-secrétaire général de l'ONU) a porté à la connaissance des ambassadeurs francophones les efforts faits par l'ONU pour le renforcement de l'usage du français en tant que langue de travail, et a reconnu les insuffisances qui demeurent. Comme, par exemple, les contraintes technologiques qui n'autorisent pas le bilinguisme pour le moment dans le système d'affichage électronique du programme des réunions au siège. Cependant, des efforts sont accomplis afin que les États membres reçoivent la documentation officielle dans les délais impartis et dans les langues officielles et de travail : des recommandations ont été faites aux départements et aux entités subordonnées pour le respect des délais et des dispositions concernant la longueur maximale des documents afin de ne pas engorger inutilement

les services de traduction et d'imprimerie. Il explique aussi la difficulté de mettre à disposition les sources d'information dans les différentes langues par le volume de travail et l'insuffisance des ressources humaines et budgétaires. Le courrier reconnaît néanmoins que, malgré la règle qui veut qu'une interprétation simultanée soit disponible dans les six langues officielles, il arrive qu'une réunion ne soit pas couverte par les services d'interprétation. Selon lui, l'interprétation est moins facile à assurer dans les commissions régionales en raison du manque de personnel qualifié et de ressources budgétaires insuffisantes.

3. Réponses et priorités

3.1 – Actions menées par les représentations de l'OIF (New York, Genève) et les groupes des ambassadeurs francophones

Le groupe des ambassadeurs francophones basé à New York a décidé de mener une réflexion particulière sur la question des langues utilisées dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dont un contingent significatif est composé de personnels issus de pays membres de la Francophonie.

EFFECTIFS FRANCOPHONES DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX		
Opérations en cours dans l'espace francophone	Total des effectifs policier et militaire provenant des pays francophones	Contributions des pays francophones aux opérations (en %)
Minustah (Haïti)	756	8,2
Monuc (République démocratique du Congo)	2 458	14,6
Onub (Burundi)	168	3,6
Onuci (Côte d'Ivoire)	2 503	33
Unifil (Liban)	415	20,9
Unidof (Golan)	999	86,7

Chiffres de février 2006.

Source : http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/2006/feb06_5.pdf

Au cours du biennium, la représentation permanente de l'OIF à Genève a poursuivi son travail de sensibilisation et de mobilisation du groupe des ambassadeurs francophones.

Elle a assuré une veille sur l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales, avec l'appui des missions francophones basées à Genève. Cette veille a été particulièrement efficace dans la préservation du site plurilingue de la Cnuced.

La représentation permanente a également organisé une série de réunions de travail avec les représentants de l'Association culturelle internationale francophone pour le plurilinguisme dans les organisations internationales, créée au sein de l'ONU à Genève, à laquelle elle apporte un soutien logistique pour l'ensemble de ses conférences et réunions.

Enfin, dans le cadre du suivi de la politique linguistique de l'Onug, la représentation permanente participe, à

titre d'observateur, aux réunions d'information sur les questions linguistiques organisées par la division des services de conférence, à l'intention des pays membres de l'ONU utilisant la langue française comme langue de travail. Ces réunions, telles que prévues par la résolution 59/265 de l'Assemblée générale des Nations unies, ont pour objectif de recueillir les points de vue des États membres sur leur appréciation des services linguistiques de l'Onug en matière de terminologie, de traduction et d'interprétation.

La représentation permanente contribue à relayer, auprès de la communauté diplomatique et des diverses associations de soutien à la Francophonie au sein de l'Onug et de l'OIT, l'action et les programmes de la Francophonie en matière de veille linguistique (place du français dans la vie internationale, formation à la fonction publique internationale, jeunes experts francophones, Fonds d'appui à la traduction et à l'interprétation, environnement francophone dans les organisations et grandes manifestations internationales).

3.2 – Programmes de l'OIF

“Jeunes experts francophones”

En 2005 et 2006, les représentations permanentes de l'OIF ont contribué à l'animation du réseau des jeunes experts francophones en réunissant régulièrement ceux en poste dans les diverses organisations à Genève et à New York afin de faire le point régulièrement sur la situation du français au sein de leurs organisations et de dresser un bilan de leur situation.

Le programme “Le français dans la vie internationale” a été recentré en 2006 sur des actions à caractère strictement linguistique, au sein de deux aires géographiques : l'Europe et l'Afrique. Dans cette nouvelle configuration, les projets “Formation à la fonction publique internationale” et “Jeunes experts francophones” ont été supprimés en tant que tels. Toutefois, s'agissant du placement de jeunes experts, l'OIF ne s'interdit pas à l'avenir d'utiliser cette modalité dans le cadre d'une relation stratégique globale avec telle ou telle organisation internationale ou régionale.

II. LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN EUROPE

Les déficits de traduction et d'interprétation probables engendrés par l'élargissement de l'Union européenne (UE) et constatés par le dernier rapport semblent se stabiliser et avec eux le niveau de plurilinguisme écrit et oral. Des efforts importants ont été faits dans le recrutement et dans le régime linguistique des réunions. Néanmoins, le nombre de documents initialement rédigés en français continue de diminuer et l'usage de l'anglais devient quasi exclusif dans les appels d'offres dans les pages des sites Internet européens.

Pour la première fois, en novembre 2005, la Commission européenne a produit une communication sur l'importance de la question linguistique et les implications

considérables – économiques, sociales, éducatives – des problématiques liées au multilinguisme.

Le multilinguisme européen : les institutions et les citoyens

La dernière prise de position officielle de l'UE remonte au 22 novembre 2005. Une communication de la Commission réaffirme l'engagement en faveur du multilinguisme et expose la stratégie et les actions spécifiques visant à le promouvoir (encourager l'apprentissage des langues, favoriser une économie multilingue et donner accès aux citoyens aux législations et informations dans leur langue).

Depuis l'élargissement de 2004, l'UE doit faire face à un travail de traduction et d'interprétation de plus en plus intense. Cette charge s'alourdit avec l'arrivée de la Roumanie et de la Bulgarie et le passage du gaélique au statut de langue officielle au 1^{er} janvier 2007, portant le total à 23 langues officielles. La traduction des quelque 90 000 pages du droit européen (“l'acquis communautaire”) est à la charge des pays candidats. Actuellement, selon une note établie par les services de la Commission le 27 avril 2006, moins de 50 % des documents concernés sont traduits en bulgare et en roumain. Suivant cette même source, le coût annuel de la traduction, pour toutes les institutions européennes, est de 541 millions d'euros, soit 1,45 euro par Européen. Fin 2006, il devrait atteindre, 800 millions d'euros par an pour une population de 453 millions d'habitants, dont 300 millions pour la direction générale de la traduction (DGT) – qui ne travaille que pour la Commission –, soit un coût annuel de 1,76 euro par citoyen pour toutes les institutions et de 0,66 euro pour la Commission. Lorsque l'irlandais sera devenu une langue officielle à part entière et que la Bulgarie et la Roumanie auront rejoint l'UE, le coût de la traduction devrait augmenter d'environ 30 millions d'euros par an.

Selon le service commun interprétation-conférences, l'UE est “la plus vaste conférence politique et technique permanente [...] au monde”, couvrant 50 à 60 réunions par jour et utilisant entre 700 et 800 interprètes, présents quotidiennement à Bruxelles. Ses estimations font état d'une moyenne de 40 interprètes supplémentaires par jour pour chaque nouvelle langue. Le coût de ce service devrait atteindre 238 millions d'euros par an avec les trois nouvelles langues.

Le régime linguistique de l'Union est fixé par le règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958 et le nombre des langues officielles a augmenté avec les élargissements successifs. L'UE compte aujourd'hui 21 langues officielles et la Commission fonctionne avec trois langues de travail (allemand, anglais, français), tout comme le Comité des représentants permanents des États membres (Coreper). Par ailleurs, le français est, par tradition, la langue du délibéré dans le système juridictionnel communautaire : les arrêts et avis de la Cour de justice des Communautés européennes et du tribunal de première instance sont rendus en français, les traductions étant ensuite réalisées dans les autres langues officielles.

Le traité d'Amsterdam de 1997 (article 21 CE) et le projet de Charte des droits fondamentaux de l'UE (l'article 41-Droit à une bonne administration) indiquent que tout citoyen de l'Union peut écrire aux institutions et organes dans l'une des langues du traité (12 en 1997, puis 21) et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.

1. Situation dans les instances européennes

1.1 – À la Commission européenne

Information, communication et multimédia

Les communiqués de presse et les communications de la Commission au Conseil ne sont, le plus souvent, disponibles qu'en anglais, la traduction intervenant après.

Les chiffres concernant les langues de rédaction d'origine des documents à la Commission montrent que, entre 1996 et 2004, le français est passé de 38 à 26 %, l'allemand de 5 à 3 %, et l'anglais de 45,7 à 62 %. En salle de presse de la Commission, la place de l'anglais est d'environ 60 %, celle du français de 40 %. Les appels d'offres sont exclusivement rédigés en anglais.

L'inventaire des différentes rubriques du site Internet <http://europa.eu.int> montre que l'anglais est largement dominant, en particulier dans la présentation des informations les plus récentes.

Sur l'ensemble des sites Internet des directions générales relevant de la Commission (au total 79 667 pages), l'anglais occupe plus des deux tiers des pages (53 650 pages). Le français est presque toujours présent et arrive en deuxième position (11,6 % des pages), soit le double de l'allemand. Seuls les sites des directions générales "affaires économiques et financières" et "sciences de l'information" sont exclusivement en anglais.

Enfin, l'affichage et les écrans électroniques des couloirs de la Commission sont unilingues anglais.

Traduction

La Direction générale de la traduction (DGT), qui couvre les travaux de la Commission, estime à 5 % l'augmentation du nombre de pages traduites entre 1999 et 2003 dans l'UE, qui comptait alors 15 membres.

En 2005, la DGT a traduit 1 324 231 pages pour l'ensemble des 20 langues officielles. Elle emploie 2 200 personnes. Parmi les 1 300 traducteurs, 13,2 % traduisent vers l'allemand, 12,7 % vers le français et 11,3 % vers l'anglais.

Les besoins additionnels de la DGT sont estimés à 80 traducteurs par langue nouvelle. À la fin du mois d'avril 2006, la DGT avait recruté 473 traducteurs à temps plein (pour les neuf nouvelles langues : estonien, hongrois, letton, lituanien, maltais¹¹, polonais, slovaque, slovène et tchèque), soit 94 % du nombre total de traducteurs nécessaire pour les différentes langues. Les deux tiers sont cependant sous contrat temporaire. Cette situation conduit à un déficit dans la traduction que l'on estimait, en 2005, à plusieurs centaines de milliers de pages.

Interprétation

La Commission assure un régime intégral d'interprétation pour la réunion du collège des commissaires. Pour les comités et groupes de travail, la pratique se limite aux langues de travail (allemand, anglais, français).

Les chiffres disponibles fournis par la direction générale de l'interprétation concernant le nombre de réunions par an entre 1995 et 2005 font état d'une occurrence du français comme langue active (parlée et écoutée) en diminution. La présence de cabines de langue française a régressé de 91 à 75,3 % tandis que, durant la même période, l'anglais est passé de 91 à 96 %. Par ailleurs, l'occurrence du français comme "langue passive" (langue source de traduction mais pas cible) a régressé aussi de 91 à 78 %, ce qui indique une baisse de son usage au détriment de l'anglais qui, lui, a évolué également en tant que langue passive de 90 à 92 %, voire 94 %.

Ressources humaines

Les effectifs des institutions de l'UE font apparaître la répartition suivante : Belges, 20,55 % (6 313 personnes) ; Français, 12,01 % (3 691) ; Italiens, 12,6 % (3 876) ; Allemands, 9,39 % (2 886), et Britanniques, 7,14 % (2 195). Sur les 2 633 fonctionnaires français travaillant à la Commission, plus d'un sur deux (1 396) est un agent de catégorie A, dont neuf classés A1 (directeur général), ce qui place la France en seconde position derrière l'Allemagne (11), mais devant l'Italie (7) et le Royaume-Uni (5).

À Luxembourg, toutes institutions confondues, les formations linguistiques ont concerné 3 640 personnes en 2002-2003 et 6 254 personnes en 2004-2005. Les cours de français dispensés sont passés de 735 en 2002/2003 à 2 096 en 2003/2004.

L'Office européen de sélection du personnel, chargé de l'organisation des concours pour les institutions européennes, utilise l'anglais et le français, mais aussi l'allemand sur son site Internet. Pourtant, la tendance des agences communautaires décentralisées à n'utiliser que l'anglais dans leurs procédures de recrutement s'affirme de plus en plus. De même pour les appels d'offres.

1.2 – Au Conseil européen

Information, communication et multimédia

Au Conseil européen, l'usage du français dans la pratique quotidienne dépend beaucoup de la présidence. Mais la prépondérance de l'anglais est évidente, malgré des variations notables en faveur du français, avec une rédaction originale en anglais pour 72 % des documents en 2003 (41 % en 1997), contre 18 % en français (42 % en 1997). La porte-parole du Premier ministre finlandais, dont le pays assume la présidence de l'Union à partir du 1^{er} juillet 2006, a déclaré que "tous les communiqués émanant

11. Le 1^{er} mai 2004, le Conseil a adopté, à la demande des autorités maltaises, une dérogation qui, pendant trois ans à compter du 1^{er} mai 2004, dispense l'UE de l'obligation de publier les actes législatifs en langue maltaise dans le Journal officiel de l'UE.

LANGUES DE RÉDACTION D'ORIGINE DES DOCUMENTS AU CONSEIL EUROPÉEN

	Anglais	Français	Autres
Présidence irlandaise (1 ^{er} semestre 2004)	78 %	17 %	5 %
Présidence néerlandaise (2 ^e semestre 2004)	81 %	15 %	4 %
Présidence luxembourgeoise (1 ^{er} semestre 2005)	60 %	34 %	6 %

Source : rapport de la DGLFLF 2005.

du bureau du Premier ministre seront publiés en anglais, en français, en allemand, en suédois et en finnois” (les deux langues officielles de la Finlande).

Sur le site, le français ne représente qu'un tiers des pages. Les communiqués de presse ne sont accessibles qu'en anglais.

Traduction

La liste limitative de documents¹² devant faire l'objet d'une traduction systématique dans toutes les langues de travail arrêtée par le Coreper en décembre 2002 est toujours valide. Y figurent notamment les projets législatifs à certaines étapes importantes de leur élaboration, les ordres du jour du Conseil, les documents adressés au Conseil pour adoption ou discussion, les avis du service juridique, les procès-verbaux des sessions du Conseil, les réponses du Conseil à des questions écrites du Parlement ou à des questions orales avec débat, les conclusions de la présidence du Conseil, etc.

Interprétation

Des adaptations du régime linguistique applicable aux instances préparatoires du Conseil ont été consenties en décembre 2003.

Le nombre d'instances préparatoires du Conseil sans interprétation est en augmentation, ce qui conduit les délégués à s'exprimer en anglais ou en français et à une application du régime d'interprétation à la demande dans une majorité de groupes de travail¹³.

L'interprétation complète est en vigueur dans 20 groupes ou comités sur près de 170 (dont les comités “emploi” et “agriculture” et les groupes “asile et migration”, “drogue”, “coopération policière” ou “protection et information des consommateurs”). L'interprétation à la demande l'est dans 88 groupes ou comités, le régime anglais-français-allemand s'impose dans cinq d'entre eux (Coreper, comité économique et financier, comité de l'emploi, comité de la protection sociale et comité de politique économique) et l'absence d'interprétation est acceptée dans 52 comités ou groupes.

Les réunions concernant la politique étrangère et de sécurité commune se répartissent suivant des

groupes de travail thématiques. De fait, l'absence d'interprétation favorise l'anglais.

À l'inverse, en 2005, le groupe “statut” a choisi de revenir au régime d'interprétation à la demande sur proposition allemande.

La révision générale du régime linguistique applicable est prévue pour 2007.

1.3 – Au sein des autres institutions en Europe

Au Parlement européen, le régime d'interprétation intégrale s'impose en séance plénière et lors des travaux en commission.

Les trois sièges du Parlement européen dans des villes francophones – Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg – favorisent l'usage du français dans la pratique quotidienne. Le français reste la première langue de travail, malgré son érosion relative. Un autre élément favorable au français est la proportion importante de fonctionnaires français. Ils représentent 12,75 % des 3 370 fonctionnaires du Parlement.

Le français est assez présent sur le site Internet, même si les informations récentes sont plutôt publiées en anglais.

À Luxembourg, la Cour de justice des Communautés européennes et la Cour des comptes européenne demeurent attachées à la langue française en raison de la forte proportion de ressortissants français, des règles de procédure pour la Cour de justice (le français est la langue du délibéré) et d'une attention particulière portée au plurilinguisme pour la Cour des comptes.

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg (France), comprend 46 États, dont 23 sont membres ou observateurs de l'OIF¹⁴. Les langues officielles sont le français et l'anglais, auxquelles s'ajoutent l'allemand, l'italien et le russe comme langues de travail.

Les présidences tournantes exercées par les pays membres du Conseil de l'Europe ont une grande incidence sur l'emploi des langues officielles. Au 1^{er} trimestre 2006, la présidence roumaine a fait un usage régulier du français mais il reste limité à 15 %.

Au secrétariat du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires des accords de Cotonou, l'usage du français est stable : le nombre d'États dont les ressortissants s'expriment en anglais est de 43, contre 27 en français. D'importants retards de traduction, la prédominance de l'anglais comme langue d'origine des documents et la multiplication de réunions informelles sans traduction rendent la situation des délégués francophones difficile. 30 des 98 personnes employées par le secrétariat sont anglophones.

L'Office européen des brevets (OEB, La Haye, Pays-Bas) reconnaît trois langues officielles (l'anglais, l'allemand et le français) également langues de travail. Le

12. Le français dans les institutions européennes, *Premier ministre, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF)*, Paris, février 2006. 13. *Ibid.* 14. Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Monaco, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, ainsi que le Canada qui est observateur au Conseil de l'Europe.

service linguistique comprend 33 traducteurs (dont 11 Français). Les demandes de traduction se répartissent comme suit : allemand (29 %) ; anglais (47 %) ; français (15 %) ; autres (9 %).

L'interprétation intégrale dans les langues officielles n'est pratiquée que pour les réunions au sommet et l'anglais seul est utilisé lors des réunions informelles.

Pour le recrutement, les exigences linguistiques sont élevées et requièrent la maîtrise parfaite d'une des langues officielles et la connaissance d'une des deux autres. La fréquentation des cours de langues organisés par l'OEB décroît à La Haye tandis qu'elle progresse à Munich.

Le site Internet de l'OEB est disponible en version française et les textes officiels sont systématiquement diffusés dans les trois langues officielles. Les autres documents (rapports, études, etc.) le sont le plus souvent en anglais.

L'Organisation maritime internationale (OMI, Londres, Royaume-Uni), qui compte 165 États membres, reconnaît l'anglais, l'espagnol et le français comme langues de travail, auxquelles s'ajoutent l'arabe, le chinois et le russe comme langues officielles. Les textes officiels existent dans les six versions linguistiques, et les réunions des organes institutionnalisés (conférences diplomatiques, assemblée, conseil, comités) et même les sous-comités bénéficient de l'interprétation dans les six langues (assurée par des prestataires extérieurs à l'organisation), mais la plupart des délégations s'expriment en anglais quand leur langue n'est pas officielle.

Les documents distribués sont disponibles dans les langues de travail mais l'anglais prédomine, notamment comme langue d'origine des documents. Tous les documents européens produits en vue des réunions de l'OMI sont en anglais et les réunions de coordination européenne se tiennent en anglais. La quasi-totalité de la documentation maritime législative et technique est en anglais. Les fiches synthétiques générales et thématiques produites par le secrétariat ne sont pratiquement plus traduites pour les mises à jour ou avec retard.

Le secrétariat compte pourtant 45 Français sur 300 employés et de nombreux autres francophones (Belges, Canadiens, Africains du Nord, du Sud du Sahara et de l'océan Indien).

La page d'accueil du site Internet www.imo.org est exclusivement en anglais et l'information en français est très limitée et peu accessible. Les principaux instruments de l'OMI sont cependant depuis peu disponibles dans les langues officielles (en passant par l'anglais).

L'Agence européenne pour l'environnement, (Copenhague, Danemark) utilise toutes les langues de l'UE comme langue de travail à l'exception des conseils d'administration, qui se tiennent trois fois par an en anglais, allemand et français. Les réunions informelles se déroulent en anglais avec des documents en anglais et en danois. La connaissance de deux langues, dont

l'anglais, est exigée pour le recrutement. Seuls les documents officiels et les résumés sont disponibles en français. Le site Internet ne propose que quelques pages en français.

Au TPIY (La Haye), la situation est très préoccupante. Si statutairement l'article 33 dispose que les deux langues de travail sont l'anglais et le français, l'anglais domine outrageusement dans la pratique. Le serbo-croate est également pratiqué.

La quasi-disparition de comptes rendus en français et l'absence de traductions sont un choix délibéré du greffe du tribunal qu'il justifie par des considérations de coûts. Concernant le recrutement, les candidatures francophones, notamment pour le poste de porte-parole, ont été écartées et de nombreux fonctionnaires du TPIY occupant des postes élevés ne connaissent pas du tout le français. De très nombreuses vacances de postes ne sont disponibles qu'en anglais et certaines réponses en français ont été rejetées pour ce seul motif (parce que examinées par un anglophone ne connaissant pas le français).

Le français est très peu présent sur le site Internet du TPIY.

La comparaison avec la Cour internationale de justice (CIJ, La Haye) apporte un contraste saisissant et souligne l'importance des volontés individuelles dans le respect des règles du plurilinguisme. Le greffe de la cour, de nationalité belge, veille au respect de la parité entre les deux langues officielles, l'anglais et le français. De même, la qualité des services de traduction et d'interprétation de la CIJ est jugée exemplaire. Toutes les plaidoiries, déclarations ou dépositions faites en audiences dans une des langues officielles de la cour sont interprétées dans l'autre langue officielle. Le français et l'anglais sont utilisés à l'occasion de toutes les réunions officielles de la cour comme à l'occasion de toutes ses réunions privées. Le bilinguisme est également observé dans les réunions informelles, avec recours, si nécessaire, à une langue pivot.

Le recrutement à la CIJ est suspendu à la connaissance des deux langues officielles, sauf pour les juges qui ne sont pas fonctionnaires. Les vacances d'emploi sont publiées sur le site Internet de la cour en français et en anglais. Le site Internet est réellement bilingue anglais-français.

2. Principales menaces

La situation du français dans les institutions communautaires réclame une vigilance accrue – notamment au moment où seront réexaminés les régimes linguistiques applicables aux différentes réunions. Les États membres de langue française ont la responsabilité d'assurer la présence du français comme langue pivot dans l'interprétation, d'exiger des documents de travail traduits en français, de veiller à la présence du français sur la Toile et de s'assurer également que les communications à destination du citoyen des villes accueillant les institutions soient aussi en français.

La politique linguistique des pays membres de l'UE et de l'OIF doit favoriser l'apprentissage des langues, en particulier dans les systèmes scolaires. L'Eurobaromètre "Les Européens et leurs langues", rendu public en février 2006, indique que 56 % des citoyens des États membres de l'Union sont capables de participer à une conversation dans une autre langue que leur langue maternelle (neuf points de plus qu'en 2001). 28 % déclarent bien connaître deux langues et 11 % au moins trois langues en plus de leur langue maternelle. À l'inverse, 44 % des Européens disent ne maîtriser aucune langue étrangère. Parmi les langues étrangères, l'anglais reste la langue la plus parlée (38 % des Européens), suivie par le français et l'allemand (14 % chacune). La prise en compte des locuteurs de langue maternelle conforte la position de l'anglais (51 %) devant l'allemand (32 %), le français (26 %) et l'italien (16 %).

3. Réponses et priorités

En adoptant le 22 novembre 2005 une communication intitulée "Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme", la première sur ce thème, la Commission présente une nouvelle stratégie pour le multilinguisme, accompagnée de propositions d'actions spécifiques pour promouvoir la diversité linguistique dans la société, favoriser une économie multilingue performante et communiquer avec les citoyens européens dans leur propre langue.

Le document fait état des engagements qu'elle entend réaliser d'ici à 2007, parmi lesquels : la mise en place d'une politique de communication multilingue, le renforcement du caractère multilingue de ses sites Internet, l'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les domaines du multilinguisme et de l'interculturalité, le soutien de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, l'analyse de l'incidence de la pénurie de compétences linguistiques sur l'économie européenne, la mise sur pied d'un groupe de haut niveau sur le multilinguisme – composé d'experts indépendants chargés d'assister dans l'analyse des progrès réalisés et d'apporter des idées nouvelles – et l'organisation d'une Conférence ministérielle sur le multilinguisme.

La Commission propose aux États membres de l'UE des plans d'action nationaux pour promouvoir le multilinguisme, améliorer la formation des enseignants des langues, favoriser l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, etc.

3.1 – Actions menées par la représentation de l'OIF à Bruxelles

La représentation permanente de l'OIF à Bruxelles entretient une coopération régulière avec l'UE et les institutions, associations ou organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans les domaines culturel et linguistique.

Elle a contribué à l'organisation et au succès de plusieurs missions de l'OIF à Bruxelles ponctuées de rencontres avec les fonctionnaires et responsables européens,

comme le directeur général du service commun interprétation-conférences de l'UE, le directeur général de la traduction au Parlement européen, les responsables de la politique linguistique de l'UE, du recrutement et de la formation des traducteurs et interprètes, le conseiller pour le multilinguisme au sein du cabinet du commissaire européen en charge de l'Éducation, de la Culture et du Multilinguisme, le chef de l'unité "Politique du multilinguisme" à la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne. Une rencontre au Collège de Bruges (Centre de formation postuniversitaire aux affaires européennes, 24 mai 2005) a permis d'explorer les coopérations possibles avec la Francophonie, telles que l'appui du français dans toutes les dimensions de la vie académique du Collège et l'accès des étudiants des pays francophones aux programmes de l'établissement.

La représentation a aussi soutenu l'initiative de la Maison de la francité et participé, en septembre 2005, à la constitution d'une plateforme commune des ONG pour la promotion de la langue française en Belgique.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'action pour le français dans l'UE, l'OIF a organisé à Paris, en partenariat avec l'École nationale d'administration, un séminaire à l'intention des hauts fonctionnaires de l'Autriche et de la Finlande dont les pays président l'UE pendant le premier et le deuxième semestre 2006. À cette occasion, le représentant permanent est intervenu sur les relations entre la Francophonie et l'UE.

La Francophonie entretient également des relations directes avec les autorités nationales ou locales en charge des questions linguistiques.

Elle a ainsi participé aux réunions périodiques du programme "Valorisation du français à Bruxelles". Cette initiative de la Communauté française Wallonie-Bruxelles complète le plan d'action pour le français dans l'UE dans la mesure où il s'intéresse à la langue française dans la ville de Bruxelles et non dans les institutions. Des actions du programme sont directement soutenues par la Francophonie.

Enfin, la représentation permanente a participé à différents colloques : la XXI^e Biennale de la langue française sur le thème de la place de la langue française en Europe (5-8 mai 2005) ; au séminaire sur la langue française et la diversité linguistique organisé à Bruxelles (30 novembre-1^{er} décembre 2005) par le Conseil supérieur de la langue française et le service de la langue française de la Communauté française de Belgique en collaboration avec leurs homologues de France, de Suisse romande et du Québec ; et au séminaire organisé le 26 avril 2006 par l'association Défense de la langue française sur le thème "Europe et plurilinguisme, une utopie ?".

3.2 – Programmes de l'OIF

De nombreux fonctionnaires francophones, ressortissants d'États membres de l'OIF, n'utilisent pas le français pour s'exprimer lorsqu'ils ne peuvent utiliser leur langue

nationale, et, d'autre part, de nombreux fonctionnaires ne sont pas francophones. Pourtant, l'OIF n'a jamais compté autant d'États européens : 11 États de l'OIF sont actuellement membres de l'UE et, lorsque la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie auront intégré l'Union, celle-ci comptera 14 États francophones sur 28.

Durant la période 2004-2006, le plan pluriannuel d'action pour le français dans l'UE, signé en 2002 par la France, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le grand-duché de Luxembourg et mis en œuvre par l'OIF, a permis de poursuivre la formation et la sensibilisation au français. L'objectif est d'accroître l'usage de la langue française dans les institutions européennes en intervenant notamment au niveau des administrations des États où les principales difficultés ont été répertoriées.

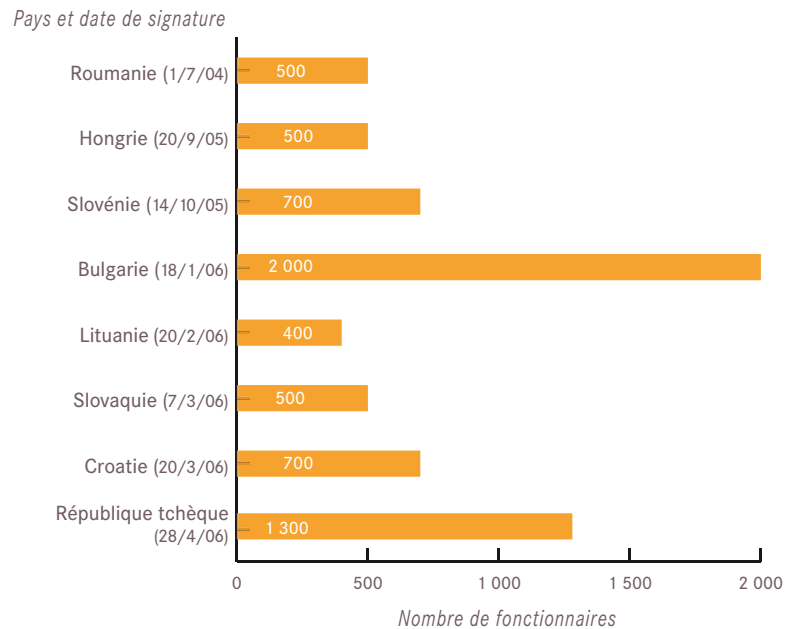
Les relations développées par la Francophonie avec les institutions européennes et leurs services linguistiques, les États membres et candidats à l'UE, leurs représentations permanentes, les institutions de formation continue à l'administration publique et à la diplomatie, les associations de promotion de la langue française et celles de fonctionnaires francophones, les trois municipalités des capitales de l'UE et les autres espaces linguistiques européens (roman et germanophone) ont permis d'aboutir à plusieurs types d'accords :

- Des mémorandums de renforcement des compétences de travail en français des diplomates et fonctionnaires ont été signés avec les ministres de huit États européens (pour une durée de trois ans).
- L'OIF a conclu des contrats de coopération avec huit institutions de formation continue à la fonction publique et à la diplomatie et financé leurs projets francophones d'établissement (usage, enseignement et visibilité du français).
- Elle finance 19 plans nationaux de formation au français des relations européennes pour près de 13 000 diplomates et fonctionnaires (dont 10 300 en 2006).
- Elle finance également trois "plans-capitales européennes" de formation au français des relations européennes pour 3 449 diplomates et fonctionnaires, 518 journalistes, 220 experts nationaux à la Commission européenne et 30 fonctionnaires de la Commission européenne des États en poste à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg pour l'année 2006. Les formations sont dispensées au cours de trois ou quatre sessions, organisées de janvier à mars, d'avril à juin et d'octobre à décembre, avec parfois une session d'été (de juillet à septembre).

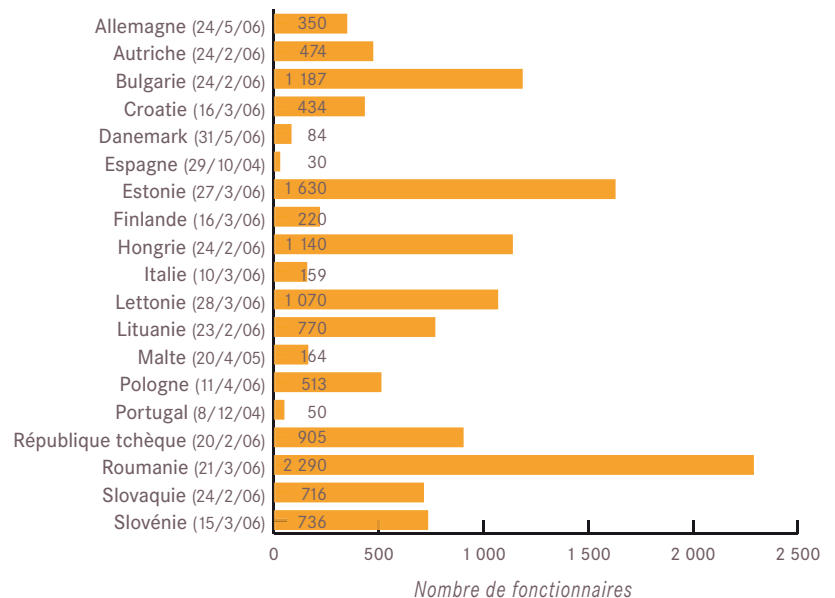
En 2005 et 2006, l'OIF a financé 50 séjours linguistiques individuels pour des hautes personnalités ainsi que l'organisation de plusieurs séminaires de formation aux concours européens, des cycles de conférences sur les questions européennes et des universités francophones d'été pour plusieurs centaines de personnes.

Contrats de coopération conclus par l'OIF	Date de signature
Académie diplomatique de Vienne (Autriche)	11/3/05
École nationale d'administration polonaise (KSAP)	6/9/05
Institut européen d'administration publique de Maastricht (Pays-Bas)	6/9/05
Collège d'Europe de Natolin (Pologne)	12/9/05
Collège d'Europe de Bruges (Belgique)	12/9/05
École d'administration et d'intégration européenne de Sofia (Bulgarie)	19/12/05
Institut d'administration publique de Bucarest (Roumanie)	19/12/05
Institut diplomatique du ministère des Affaires étrangères bulgare	20/6/06

MÉMORANDUMS DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DE TRAVAIL EN FRANÇAIS (POUR TROIS ANS)



PLANS NATIONAUX DE FORMATION AU FRANÇAIS DES RELATIONS EUROPÉENNES



Enfin, la Francophonie assure la conception ou la diffusion d'instruments linguistiques destinés à faciliter le travail en français : logiciels correcteurs de langue française, dictionnaires, ouvrages spécialisés, etc. Le logiciel ProLexis, outil d'aide à la correction de document intégré à de nombreux logiciels de traitement de texte et de mise en pages notamment, est diffusé auprès des instituts partenaires du plan (28 pays concernés). Il se présente sous la forme de "modules experts" capables de traiter un aspect particulier d'une ou plusieurs langues (orthographe, typographie, syntaxe, conjugaison, césure...). Cet outil permet la détection, dans un même document, de la présence simultanée des cinq langues suivantes : le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'allemand. En 2005, ce logiciel a été fourni aux représentations permanentes ou administrations centrales de Pologne (10), République tchèque (20), Roumanie (50) et Slovénie (50).

III. LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DES ORGANISATIONS AFRICAINES

La quasi-absence du français dans la communication et la rédaction de documents originaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) était constatée par le dernier rapport. Il signalait l'urgence de mettre en place une véritable stratégie de partenariat avec les organisations régionales africaines. La première d'entre elles, l'Union africaine (UA), évolue insensiblement vers le monolinguisme. Un plan d'action spécifique a été lancé en 2005 et inscrit dans la programmation de l'OIF.



Outre l'ONU, avec sa CEA, ses programmes pour l'environnement (Pnue) et pour l'habitat (Pnuh), 27 organisations internationales sont présentes sur le continent africain. Seules deux d'entre elles – Communauté des États d'Afrique de l'Est (le Rwanda et le Burundi sont candidats) et l'Union douanière de l'Afrique australe – ne comptent aucun pays membre de l'OIF. Malgré une érosion relative du français, notamment en tant que langue de communication extérieure, l'Afrique reste le continent où il garde les meilleures positions.

Les sièges de quatre organisations comptent 1 400 permanents :

- la Commission de l'UA, Addis-Abeba (Éthiopie) : 800 personnes,
- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao, Abuja, Nigeria) : 300 personnes,
- le Marché commun d'Afrique orientale et australe (Comesa, Lusaka, Zambie) : 150 personnes,
- la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, Gaborone, Botswana) : 150 personnes.

Toutes ces institutions comptent des États membres appartenant à l'OIF. Leurs sièges se trouvent tous dans des capitales dites "anglophones".

Des premières études menées sur la situation du plurilinguisme dans ces institutions et des contacts établis entre elles et la Francophonie en 2005, il est ressorti :

- la volonté des dirigeants de ces organisations d'assurer la diversité linguistique dans les institutions et de collaborer avec l'OIF s'agissant de la langue française (l'UA a signé un accord en ce sens, la Cedeao, qui compte une majorité de pays francophones, souhaite instaurer le bilinguisme total français-anglais à son siège d'Abuja...),
- l'intérêt marqué par les francophones présents dans les organisations pour ce projet qui valorise le français,
- le souhait des coopérations bilatérales de collaborer avec l'OIF dans des contextes peu francophones,
- le manque de personnels dans ces institutions qui conduit, compte tenu de leurs missions (nombreuses réunions à l'étranger), à un fort absentéisme aux sièges et constitue un frein à la mise en place d'opérations suivies,
- le manque de moyens matériels,
- la nécessité de proposer des formations aux délégués et diplomates des pays appartenant à la Francophonie et qui ne maîtrisent pas la langue française, comme c'est le cas des fonctionnaires des pays lusophones et hispanophones par exemple.

1. Situation dans les organisations africaines

1.1 – À l'Union africaine

L'article 25 de l'acte constitutif de l'UA dispose que "les langues de travail de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais", auquel s'ajoute depuis 2003 l'espagnol et en mentionnant expressément le kiswahili comme langue africaine.

53 États membres

Pays du continent africain

28 États membres de l'OIF

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie

Information, communication, multimédia

En fonction du pays auquel s'adresse l'UA, l'anglais et le français sont les langues les plus utilisées : la langue française en ce qui concerne les pays francophones de l'Afrique subsaharienne et la langue anglaise pour les pays anglophones, les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie, d'Amérique et dans les relations avec les autres organisations internationales.

On estime la part des documents originaux produite en anglais à 70 % contre 30 % en français.

Les appels d'offres sont en général rédigés en anglais.

La bibliothèque de l'UA renferme près de 12 500 titres, dont 30 % sont en français et le reste en anglais.

Même si l'on peut trouver des informations dans les quatre langues officielles (anglais, français, portugais, arabe), le site Internet www.africa-union.org est majoritairement en anglais et en français. Cependant, les documents d'information ne sont souvent disponibles qu'en anglais¹⁵.

Traduction et interprétation

Lors des réunions officielles on utilise l'anglais, le français, le portugais et l'arabe, avec une prédominance de l'anglais.

On constate un manque d'effectifs et de moyens au sein du service de traduction : 8 interprètes (2 par langue officielle), 12 traducteurs (3 par langue officielle) et 2 réviseurs.

Ressources humaines

L'UA exige la maîtrise d'une seule des langues reconnues par l'Union, avec une préférence pour les candidats qui maîtrisent au moins deux des langues officielles.

1.2 – À l'Union économique et monétaire ouest-africaine**8 États membres de l'OIF**

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Langue officielle et de travail

Français

La langue de communication et de production de documents est le français.

Le site Internet www.uemoa.int n'est accessible qu'en français.

Tous les cadres sont francophones.

1.3 – À la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

L'anglais, le français et le portugais sont les trois langues officielles et de travail. L'article 87 du traité portant création de la Cedeao, révisé en 1993, dispose que *"les langues officielles de la Communauté sont toutes des langues ouest-africaines déclarées officielles par la Conférence, ainsi que l'anglais, le français et le portugais ; et les langues de travail de la Communauté sont l'anglais, le français et le portugais"*.

15 États membres

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

10 États membres de l'OIF

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Langues officielles et de travail

Anglais, français et portugais

Information, communication et multimédia

Pour les appels d'offres, les programmes et les relations extérieures, ne sont utilisés que le français et l'anglais.

Selon le rapport 2004 de la DGLFLF, une majorité de documents de travail originaux est produite en anglais. Environ un tiers des documents enregistrés dans la bibliothèque est en français.

Le site Internet www.ecowas.int est accessible dans les deux langues même si certains documents officiels ne sont pas systématiquement disponibles en français.

Traduction et interprétation

Lors des réunions officielles, l'anglais et le français sont les langues les plus utilisées, avec une prédominance de l'anglais dans les réunions informelles. Concernant le respect du régime des langues officielles et de travail, la traduction en portugais n'est pas effective.

Le service d'interprétation et de traduction compte 10 professionnels (5 pour le français et 5 pour l'anglais).

Ressources humaines

Le personnel de la Cedeao compte 64,1 % d'anglophones (dont seuls 7,4 % lisent et parlent aussi le français), 35,2 % de francophones (dont 64,7 % parlent et

15. Rapport de la DGLFLF, 2004.

lisent aussi l'anglais) et 0,7 % de lusophones (tous trilingues).

Lors des recrutements, les candidats bilingues sont favorisés, sans que cela soit pour autant une condition.

1.4 – À la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

11 États membres
Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Tchad
10 États membres de l'OIF
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
Langues officielles et de travail
Anglais, français, espagnol et portugais

Information, communication et multimédia

Lors des réunions officielles, les quatre langues sont utilisées. Pourtant, la langue de communication courante dans l'organisation et dans les relations extérieures est le français.

Les documents sont en général disponibles dans toutes les langues officielles.

Son site Internet www.ceeac-eccas.org n'est accessible qu'en français.

Traduction et interprétation

Le service de traduction ne compte que quatre professionnels, un par langue officielle, nombre totalement insuffisant par rapport aux besoins de l'organisation. Ils servent aussi d'interprètes.

1.5 – À la Communauté de développement de l'Afrique australe

Depuis 2001, le français est devenue une langue de travail de la SADC. Le traité actuel mentionne donc *“les langues de travail de la SADC sont l'anglais, le français et le portugais”*. Aucune mention n'est faite concernant les langues officielles.

14 États membres
Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
3 États membres de l'OIF
République démocratique du Congo, Madagascar, Maurice
Langues de travail
Anglais, français et portugais

Information, communication et multimédia

Lors des réunions officielles, l'usage de l'anglais est quasi exclusif, à 95 %. Il en est de même pour la com-

munication courante dans l'organisation et la communication externe.

Les documents sont produits en anglais et traduits en général en français et en portugais, mais avec retard en raison du manque de personnel.

Le site Internet www.sadc.int est disponible intégralement en anglais. Il existe toutefois des versions partielles en français et en portugais.

Traduction et interprétation

L'organisation dispose de quatre traducteurs-interprètes dont trois de l'anglais vers le portugais et un de l'anglais vers le français.

Ressources humaines

Il n'y a qu'une dizaine de francophones parmi les 140 personnes qui travaillent à la SADC. On exige des fonctionnaires qu'ils parlent l'anglais. La connaissance du français et du portugais est un atout.

1.6 – Au Marché commun de l'Afrique orientale et australe

Le traité du Comesa mentionne (article 185) : *“Les langues officielles sont l'anglais, le français et le portugais”*. Il n'y a aucune mention concernant les langues de travail.

20 États membres
Angola, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
9 États membres de l'OIF
Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles
Langues officielles
Anglais, français et portugais

Information, communication et multimédia

Lors des réunions officielles, et couramment, l'anglais et le français sont utilisés avec une prédominance de l'anglais.

Les documents sont produits essentiellement dans les deux langues, mais la plupart des ressources documentaires sont en anglais.

Le site Internet www.comesa.int est bilingue, mais les informations concernant le recrutement sont en anglais.

Traduction et interprétation

90 % des traductions sont faites en français. Le service de traduction est peu organisé et équipé. La qualité des traductions en français est faible et les délais sont difficilement respectés.

L'organisation dispose de cinq à sept traducteurs.

Ressources humaines

Parmi les 150 personnes qui travaillent dans l'organisation, on compte 10 % de francophones.

La connaissance de l'anglais et du français est requise pour les fonctionnaires.

Depuis 2005, un professeur de français, recruté avec le soutien de l'OIF, assure des cours de français aux personnels intéressés.

1.7 – À la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

53 États membres
Pays du continent africain
29 États membres de l'OIF
Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie
Langues officielles et de travail
Anglais, français et arabe

Information, communication et multimédia

L'anglais et le français sont les langues les plus utilisées au sein de la CEA, avec une prédominance de l'anglais.

Selon le rapport 2004 de la DGLFLF, 95 % des documents officiels de la CEA sont rédigés en anglais et 5 % seulement en français. L'arabe est employé exceptionnellement pour la production des documents.

Le site Internet www.uneca.com est accessible en anglais, mais une version française est également proposée. Les documents officiels (résolutions, communiqués de presse) sont disponibles en français et en anglais. En revanche, certains rapports, des informations d'actualité ou certaines publications importantes, ne sont disponibles que dans l'une des deux langues et notamment le rapport annuel sur la gouvernance en Afrique qui n'est proposé qu'en anglais.

Traduction et interprétation

Durant les réunions officielles les plus importantes, la CEA recourt toujours aux interprètes du bureau des Nations unies au Kenya. En général, dans les réunions officielles, il n'y a pas de problème d'interprétation. En revanche, durant les réunions informelles, l'interprétation ainsi que la traduction des documents ne sont pas assurées, en raison du manque de personnel¹⁶.

Par rapport aux autres institutions de l'ONU, la CEA accuse un retard en ce qui concerne le nombre des réviseurs de français. Sur les 32 personnes qui travaillent dans ces services, 5 à 6 seulement sont francophones.

Ressources humaines

Les agents sont formés aux techniques de négociation/communication par l'ONU en anglais.

1.8 – À la Banque africaine de développement

77 États membres
53 États africains, et 24 européens, américains et asiatiques
34 États membres de l'OIF
Autriche, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie
Langues officielles et de travail
Anglais, français et langues africaines

Information, communication et multimédia

Dans les réunions on utilise l'anglais et le français à parité.

Les documents sont en général bilingues, en français et en anglais.

Le site Internet www.afdb.org est bilingue, en anglais et en français.

Traduction et interprétation

Le service de traduction et d'interprétation compte 32 agents, dont 10 traducteurs pour le français, 7 pour l'anglais, 3 réviseurs pour le français, 2 pour l'anglais, 5 interprètes pour le français, 4 pour l'anglais, 1 terminologue.

Ressources humaines

Les entretiens de recrutement se déroulent en français et en anglais, selon le cas.

1.9 – À l'Autorité intergouvernementale pour le développement

7 États membres
Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan
1 État membre de l'OIF
Djibouti
Langues officielles et de travail
Anglais et français

16. *Ibid.*

Information, communication et multimédia

L'usage de l'anglais est prédominant et favorisé par la situation linguistique de l'Afrique de l'Est. Le français n'est quasiment pas utilisé dans les négociations entre les différents membres. Les banques de données, les documents et le site Internet www.igad.org ne sont disponibles qu'en anglais.

Traduction et interprétation

Les réunions se tiennent en anglais et les documents fournis sont également en anglais, traduits si un participant francophone le demande. Les pays non anglophones qui participent aux débats ou aux négociations organisés autour de l'Igad sont confrontés aux problèmes de la langue. Les interlocuteurs francophones travaillent donc à partir de traductions.

Lors des réunions officielles, l'anglais, le français et toute autre langue (notamment l'arabe) sont utilisées si l'interprétation est assurée.

Il n'y a que deux traducteurs anglophones capables de traduire les documents en français.

Ressources humaines

La maîtrise du français n'est pas exigée lors du recrutement.

1.10 — Au Tribunal pénal international pour le Rwanda

Les langues officielles sont l'anglais et le français. Lors des audiences (déposition des témoins), le kinyarwanda est de facto une langue de travail.

Information, communication et multimédia

L'interprétation est rare durant les réunions officielles. Elle est inexistante durant les réunions informelles qui se tiennent uniquement en anglais.

La plupart des documents destinés à l'extérieur (mémos de présentation, communiqués, etc.) le sont d'abord et parfois uniquement en anglais.

Le site Internet www.ict.rw est consultable en anglais, en français et en kinyarwanda.

Traduction et interprétation

Le service compte 40 traducteurs (13 pour le français, 13 pour l'anglais, 14 pour le kinyarwanda) ; 49 interprètes ; 10 réviseurs (dont 5 pour le français et 1 pour le kinyarwanda), 2 correcteurs d'épreuves (1 pour le français et 1 pour l'anglais).

Ressources humaines

Le tribunal compte 921 fonctionnaires, dont 339 francophones. Le procureur et la majorité des juges sont anglophones. Il y a un manque réel de traducteurs pour le français mais les directives de l'ONU ne permettent pas de recruter. Des cours d'anglais, de français et de swahili sont proposés par l'ONU.

2. Principales menaces et atouts

Les prises de parole de certaines délégations francophones dans d'autres langues alors qu'il existe un

service d'interprétation simultanée, le volume de correspondances courantes et de documents d'information rédigés uniquement en anglais, notamment à l'intention d'autres organisations régionales ou internationales, sont inquiétants. Une lourde menace pèse sur la langue de communication pouvant s'établir entre l'Afrique et l'Europe.

Or, les négociations entre la Commission et les 76 États ACP ouvertes depuis 2002 doivent aboutir d'ici à 2008 à un nouveau partenariat économique et commercial, compatible avec les règles de l'OMC. En outre, l'Afrique a été désignée comme prioritaire par l'UE en matière d'aide au développement. Les programmes européens qui seront mis en place nécessiteront des personnels maîtrisant le français. Les pays d'Europe centrale et orientale qui appartiennent, pour beaucoup d'entre eux, à l'UE et à l'OIF, ont bien compris que le français est la langue privilégiée de communication avec les instances africaines.

3. Réponses et priorités

Les organisations multilatérales africaines prennent de plus en plus d'importance : les relations qu'elles entretiennent avec les autres instances internationales, le poids qu'elles acquièrent tant sur le plan continental qu'international sont autant de facteurs qui incitent à considérer la place du français au sein de ces institutions comme un enjeu et également un véritable atout pour le français. L'Afrique comptera 55 % des francophones de la planète en 2010. Le français est la langue de l'administration et de l'université dans toute l'Afrique francophone.

Les autres organisations internationales établies en Afrique se tournent, elles aussi, vers le français. Ainsi, les institutions de l'ONU (Pnu, Pnuh, CEA...) dont le siège se trouve en Afrique recherchent des personnels parlant le français. De même, les organisations d'intégration économique régionale d'Afrique australe, tout comme les États, qui cherchent à développer des relations avec le nord du Continent s'ouvrent de plus en plus à l'apprentissage de la langue française. Le français peut donc tenir un rôle privilégié dans la communication entre les deux continents et s'en trouver renforcé au-delà de ces espaces.

3.1 — Actions menées par la représentation permanente de l'OIF à Addis-Abeba et le groupe des ambassadeurs francophones

Le Secrétaire général de la Francophonie a répondu à l'invitation du président de la Commission de l'UA Alpha Oumar Konaré, et s'est rendu en visite officielle au siège de l'organisation panafricaine le 9 mai 2005. À cette occasion, les deux dirigeants ont signé un mémorandum de coopération et le président de la Commission de l'UA s'est engagé à être vigilant en ce qui concerne le respect des langues officielles, et à permettre à toutes les délégations d'accéder au même moment aux documents d'information et/ou de travail de qualité égale.

Les actions de la Francophonie ont sensibilisé des décideurs de l'UA à la nécessité de préserver et de promouvoir



Photo ci-contre :
M. Diouf et M. Konaré
signant le mémorandum de
coopération à Addis-Abeba
en mai 2005
© Union africaine

voir le pluralisme linguistique par une meilleure prise en compte de toutes les langues statutaires, en particulier la langue française. Le Secrétaire général s'est adressé en ce sens au comité des représentants permanents et aux commissaires de l'UA lors de sa visite à Addis-Abeba. Il a ensuite rencontré le groupe consultatif des ambassadeurs francophones pour leur demander d'assurer une veille pour le respect et un plus grand usage du français dans les institutions africaines.

3.2 – Programmes de l'OIF

Le programme pluriannuel de renforcement de l'utilisation de la langue française au sein des institutions de l'UA concerne un nombre restreint d'organisations cibles visant à produire des résultats mesurables. Les sièges de ces cinq organisations cibles comptent, en tout, un personnel permanent de 1 500 personnes :

- Commission de l'UA (Addis-Abeba) : 800 personnes,
- Cedeao (Abuja) : 300 personnes,
- Comesa (Lusaka) : 150 personnes,
- SADC (Gaborone) : 150 personnes,
- Secrétariat du groupe des États ACP (Bruxelles) : 100 personnes. Cette institution, dont l'une des missions consiste à assurer l'interface entre l'UE et les organisations du continent africain, est un enjeu important pour le français et son avenir dans les communications entre les deux grands ensembles.

Le plan d'action élaboré en faveur du renforcement de l'utilisation de la langue française (à l'oral et dans les documents produits) est applicable à l'ensemble des cinq institutions cibles. Il tient compte des spécificités de chacune (nombre d'États membres appartenant à la Francophonie, taille de l'organisation, environnement linguistique...).

Une telle approche vise à garantir la cohérence de l'action, à dégager des économies d'échelle et à établir des passerelles en français entre les institutions.

Le projet prend nécessairement en compte l'éloignement des organisations par rapport au siège de l'OIF (communication difficile, missions des experts et envoi du matériel coûteux...). Les principales difficultés rencontrées viennent du fait que l'offre de cours de français doit être renforcée dans les villes sièges des organisations et que l'environnement francophone y est, par définition, quasi inexistant.

Les collaborations en cours ou prévues avec les cinq institutions portent sur :

- la mise en place de cours de français sur objectifs professionnels à l'intérieur même des organisations,
- l'organisation de sessions de formation linguistique en immersion (soit dans les pays francophones proches, soit dans les pays du Nord),
- la prise en charge de formations spécifiques à l'intention des hauts fonctionnaires des organisations,
- la formation permanente des professeurs de français,
- le renforcement des services de traduction-interprétation,
- la formation permanente des traducteurs-interprètes et leur mise en réseau,
- la fourniture d'ouvrages techniques actualisés en français aux centres de documentation des organisations,
- la mise en ligne des informations et documents en français sur les sites des organisations cibles.

Les moyens d'intervention sont :

- des outils faisant appel aux technologies de l'information et de la communication (logiciels d'évaluation des compétences, de formation linguistique, d'aide à la traduction...). Des négociations sont en cours pour l'équipement des cinq organisations,
- la formation à l'administration et à l'utilisation de ces outils,
- la mise à disposition de jeunes diplômés francophones aux sièges des organisations pour le suivi des cursus de formation, l'enseignement direct du français, etc.
- le recours systématique aux structures existant sur place et offrant des cours de français (telles les cinq Alliances françaises et les coopérations bilatérales).

3.3 – Opérations menées

Avec des organisations africaines

1/Union africaine

- Formation intensive au français de 10 hauts fonctionnaires de la Commission (Vichy, France, août 2005).
- Recrutement à l'Alliance éthio-française d'un professeur de français chargé d'assurer des cours de français au siège de la Commission (Addis-Abeba, Éthiopie).
- Envoi d'une mission de formation à l'enseignement du français de spécialité de formateurs de l'Alliance éthio-française (Addis-Abeba, novembre 2005).
- Signature d'un protocole avec l'UA pour le recrutement d'un professeur de français au siège et la formation des traducteurs (Addis-Abeba, avril 2006).

2/ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

- Étude de faisabilité permettant d'établir un plan de formation pour l'ensemble du personnel non francophone (novembre 2005).



- Formation intensive à la langue française de 18 responsables (2006).

3/ Marché commun d'Afrique orientale et australe

- Recrutement d'un professeur de français au siège de l'organisation, cours ouverts aux 130 personnels non francophones de l'organisation (Lusaka, Zambie).
- Prise en charge de stages professionnels et linguistiques à l'intention de 10 fonctionnaires et personnels d'assistance (Réunion, France, juillet 2005).
- Aide à l'interprétation et à la traduction des documents en français, lors des X^e et XI^e Sommets du Comesa (Kigali, Rwanda, juin 2005, et Djibouti, novembre 2006).

4/ Communauté de développement de l'Afrique australe

- Étude de faisabilité menée.
- Stage intensif en français du secrétaire général adjoint João Caholo (France, septembre 2006).

5/ Secrétariat général du groupe des pays ACP

- Formation intensive à la langue française du secrétaire général du groupe des pays ACP John Kaputin (France, août 2005).
- Mise en place dans les locaux du groupe des pays ACP d'une formation annuelle à la langue française pour 40 personnes (2005 et 2006).
- Prise en charge de la participation à la réunion annuelle inter-institutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (Luxembourg 2006) et à la réunion internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (Vienne, Autriche, 2006) du secrétaire général adjoint du groupe des pays ACP, M. Moss Lenga, et de deux traductrices.

Avec des pays de la Francophonie et dont le français n'est pas la première langue officielle

1/ Cap-Vert

- Renforcement des capacités d'expression en langue française de 40 diplomates et fonctionnaires des administrations capverdiennes tournées vers l'international (Praia, 2005).

2/ Guinée-Bissau

- Formation intensive à la langue française de 30 fonctionnaires de la Guinée-Bissau (Dakar, 2005 et 2006).



M. Jacques Rogge,
président du Comité
international olympique
recevant M. Abdou Diouf
© CIO/Stéphane Romen

- Formation intensive à la langue française du directeur de l'Onudi Kandeh Yumkella (Toulon, France, 2005).

Par ailleurs, l'OIF a organisé, en septembre 2005, une réunion de concertation entre les services linguistiques de toutes les organisations africaines afin de définir des actions adaptées, puis, en septembre 2006, pour évaluer et orienter le projet global.

IV. LE FRANÇAIS AUX JEUX OLYMPIQUES

La place faite au français lors des Jeux olympiques constitue un enjeu important compte tenu notamment de son impact médiatique. Langue officielle du mouvement olympique avec l'anglais, sa présence dans les enceintes où se déroulent les compétitions et sur les écrans n'est pas sans conséquence sur la perception de la position du français dans le monde actuel.

Or la situation du français aux Jeux olympiques se détériore. Lors de plusieurs sommets francophones récents, cette situation a été évoquée. En 2004, le Secrétaire général a décidé de nommer un Grand Témoin, M. Hervé Bourges, à l'occasion des Jeux d'été d'Athènes. M. Abdou Diouf lui a demandé d'effectuer pendant les Jeux une mission d'observation et de sensibilisation à l'usage du français. Un premier rapport a été transmis au Secrétaire général fin 2004. Ce rapport, contenant des observations critiques et des recommandations, a été diffusé auprès de tous les acteurs du mouvement olympique et rendu public. M. Abdou Diouf a tenu à rencontrer, le 9 mars 2005 à Lausanne, le président du Comité international olympique (CIO) Jacques Rogge, afin d'aborder la situation décrite par le rapport d'Hervé Bourges et les réponses à apporter par le CIO et la Francophonie.

Pour les Jeux d'hiver de février 2006, le Secrétaire général a désigné en juillet 2005 Mme Lise Bissonnette, présidente de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Lise Bissonnette a pu se rendre à Rome et à Turin à l'automne 2005, afin d'examiner les préparatifs de ces Jeux pour ce qui avait trait à l'usage des langues. Elle a assisté ensuite aux Jeux en février 2006, avec un mandat semblable à celui confié à M. Hervé Bourges. Elle a pu compter sur l'appui efficace de l'ensemble des autorités italiennes impliquées dans l'organisation de l'événement ; le CIO lui a accordé aussi certaines facilités.

Le rapport remis en mai 2006 au Secrétaire général constate que le statut du français a été respecté pour les événements de nature protocolaire. Mais, dans de très nombreuses circonstances, le bilinguisme était totalement absent des enceintes et sur les écrans. Un travail très important reste donc à accomplir aussi bien par le CIO que par les États et gouvernements francophones pour que la lettre et l'esprit de la règle 24 de la Charte olympique régissant le statut des langues au sein du mouvement olympique s'imposent.



Mme Lise Bissonnette, Grand Témoin de la Francophonie, remettant son *Rapport sur la place et l'usage de la langue française aux Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006* © OIF

À l'occasion des Jeux, l'OIF a diffusé sur place plusieurs documents et un DVD contenant un lexique anglais/français/italien des sports olympiques et paralympiques.

Rapport du Grand Témoin :

 http://www.francophonie.org/doc/dernieres/Rapport_francais_Turin.pdf

Avant la tenue des Jeux de Turin, des contacts préliminaires ont été pris par le Secrétaire général avec les autorités chinoises en prévision des Jeux de Pékin de 2008. Assurer la place du français à ces Jeux constituera un défi considérable pour les organisateurs et pour l'OIF. Un troisième Grand Témoin sera à l'œuvre dans les meilleurs délais.

V. LES PERSPECTIVES

Depuis le dernier sommet, le Secrétaire général a maintes fois rappelé les menaces qui pesaient sur la situation du français dans les organisations internationales. Il a poursuivi son travail d'observation mais aussi de sensibilisation et d'alerte des États sur le non-respect des règles relatives au plurilinguisme et sur la responsabilité qui leur incombait de veiller à leur application. Ainsi, lors de la 57^e session du Conseil permanent de la Francophonie, le 12 octobre 2005, il faisait part aux représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement de sa *"déception certaine"* d'apprendre que, au cours du débat général de l'Assemblée générale de l'ONU, *"23 pays seulement parmi nos membres se sont exprimés en français, 10 se sont exprimés en anglais et de nombreux États membres de l'OIF n'ont même pas fait l'effort de distribuer le texte de leurs interventions en français"*. Il soulignait alors *"combien cette situation [était] regrettable et même dommageable pour nos efforts en faveur du renforcement du français dans les organisations internationales"*, tout en se félicitant de l'effort des représentants de l'Algérie et de l'Italie, pays non membres de l'OIF, qui s'étaient exprimés en français !

La mobilisation plus que jamais nécessaire des États doit être soutenue par la poursuite des plans d'action engagés aussi bien en Europe qu'en Afrique et par les efforts déployés à l'ONU.

1. En Europe

Le 24 mai 2006, le Secrétaire général de la Francophonie, les bourgmestres de Bruxelles et de Luxembourg et le maire de Strasbourg ont signé la

Déclaration des trois capitales européennes. Elle vise à renforcer la place de la langue française dans les institutions européennes et dans les villes accueillant ces dernières, en s'engageant notamment à soutenir le plan pluriannuel d'action pour le français dans l'UE et en créant à cette fin un "réseau francophone des trois capitales de l'Union".

Elle fait suite à plusieurs déclarations ou prises de position récentes qui ont montré l'intérêt croissant porté au respect du plurilinguisme. Le Président Jacques Chirac, confronté à une prise de parole en anglais du représentant français du patronat européen, avait quitté la réunion bruxelloise, en mars 2006.

Quelques semaines plus tard, les bureaux du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale française dénonçaient *"une dérive inacceptable vers un régime monolingue"* dominé par l'anglais et se prononçaient pour le plurilinguisme, *"l'une des expressions de l'unité dans la diversité"*. Ils ont souligné l'importance de l'accès simultané à l'ensemble des versions linguistiques nationales des documents adoptés par la Commission et plaidés pour que les élus nationaux des 25 puissent s'exprimer dans leur langue maternelle lorsqu'ils participent à des réunions organisées par une institution de l'Union. Ils ont enfin souligné l'importance de *"l'accès à l'information de tous les citoyens européens sans discrimination"* en demandant que les informations publiées sur les sites Internet des institutions de l'UE soient disponibles dans l'ensemble des langues officielles.

De son côté, le ministre tchèque des Affaires étrangères Cyril Svoboda, dont le pays prendra la présidence du Conseil début 2009, déclarait que *"la connaissance de l'anglais ne suffit pas"* et invitait tous les ministères de son pays à déployer les efforts nécessaires pour une bonne maîtrise du français de leurs fonctionnaires, qui devront étudier et répondre aux demandes et propositions que la présidence européenne recevra en français.

2. En Afrique

Face à l'ampleur de la tâche, la conjugaison de tous les efforts en faveur de la langue française dans les organisations africaines est nécessaire. Un accord tripartite est en cours d'élaboration entre l'OIF, la France – avec son ambassade à Addis-Abeba – et la Commission de l'UA. Cette synergie confèrera à ses actions plus d'engueure et d'impact à court et à moyen terme.

Les actions suivantes sont en cours en 2006 :

- Signature d'accords-cadres de coopération en faveur du renforcement de la langue française avec les cinq organisations cibles.
- Envoi des outils de base nécessaires aux cours de français et aux services de traduction.
- Envoi de jeunes diplômés sur place.
- Poursuite des activités de cours et des stages intensifs de français.
- Lancement de l'étude de faisabilité sur la formation des diplomates des pays lusophones et hispanophones du continent africain appartenant à

M. Diouf avec Mme Keller, maire de Strasbourg, M. Elming, bourgmestre de Luxembourg, et M. Thielemans, bourgmestre de Bruxelles © Jean-Louis Vandewiele/ASBL Atomium - SABAM Belgium 2006



la Francophonie (dénombrement des personnes concernées, repérage des centres de langues en Afrique, etc).

3. À l'Organisation des Nations unies

La résolution A/RES/60/109, du 18 janvier 2006, rappelle au Secrétaire général qu'il doit *"veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'ONU soit affiché chaque jour sur son site Internet et puisse être consulté immédiatement par les États membres"*, souligne la nécessité qu'il y a à *"adopter une décision concernant le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'ONU, et demande au Secrétaire général de soumettre des propositions tendant à créer au sein du département de l'information un groupe distinct pour chacune des six langues officielles de façon à assurer à celles-ci une parfaite égalité de traitement"*. Elle demande également au Secrétaire général de *"continuer à mener à bien à titre prioritaire le transfert sur le site Internet de l'ONU de tous les anciens documents importants de l'organisation, dans les six langues officielles, de manière à ce que les États membres aient ainsi également accès à ces archives"*; prend note du principe proposé par le Secrétaire général, qui est de faire traduire, dans toutes les langues officielles, par les services du secrétariat qui en auront fourni le contenu tous les documents et bases de données affichés en anglais sur les sites Internet de l'organisation.

CHARTRE POUR PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE À L'ONU ADOPTÉE PAR LE GROUPE DES AMBASSADEURS FRANCOPHONES (20 JUIN 2006, NEW YORK)

Les délégations auprès des Nations Unies à New York des États ayant le français en partage, réunies sous les auspices de l'OIF, réaffirment leur attachement à la promotion de la langue française à l'ONU autour des 10 objectifs suivants :

Objectif 1

Promouvoir la mise en œuvre des résolutions qui fixent le régime linguistique des deux langues de travail des Nations unies.

Objectif 2

Veiller dans la mesure du possible à la rédaction des notes verbales, discours, communiqués, correspondances diplomatiques en langue française.

Objectif 3

Inciter les délégations francophones dans toute la mesure du possible à faire un usage habituel de la langue française dans toutes les réunions.

Objectif 4

S'assurer notamment auprès des services de traduction et d'interprétation que toutes les documentations et les

publications soient systématiquement disponibles en français.

Objectif 5

Attirer l'attention du Secrétariat (coordinateur multilinguisme et services compétents) sur les manquements aux règles de parité linguistique.

Objectif 6

Soutenir résolument l'accès aux offres d'emploi de l'ONU dans les deux langues de travail de l'organisation (Galaxy, OMP, fonds et programmes).

Objectif 7

Sensibiliser les fonctionnaires francophones des Nations Unies à leurs droits et devoirs en matière d'utilisation du français dans l'organisation et sur le site Internet de l'ONU.

Objectif 8

Insister auprès des Nations unies, en matière de recrutement, sur une prise en compte équilibrée de la notion des langues de travail du Secrétariat et sur la connaissance du français pour les agents civils et militaires des Nations unies situés en zone francophone.

Objectif 9

Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats entre francophones de l'ONU et délégations francophones dans le cadre de la promotion du français.

Objectif 10

Continuer de susciter une dynamique de groupe dans le suivi des différents travaux à l'ordre du jour des Nations unies.

Enfin, sur proposition du Secrétaire général de la Francophonie, la commission politique du Conseil permanent a créé en janvier 2006 un groupe *ad hoc* sur "la relance du français dans la vie internationale". Il lui a confié le mandat de définir pour le XI^e Sommet de Bucarest des lignes de conduite communes aux États et gouvernements membres de la Francophonie quant à l'usage du français, langue officielle et langue de travail, dans les organisations internationales et régionales. Il s'agit de ratifier formellement l'engagement des pays francophones en faveur du plurilinguisme et permettre d'organiser une promotion du français plus collective et donc plus efficace en faisant valoir le poids de la Francophonie au sein des différentes organisations. Les États membres de l'OIF devraient avoir systématiquement recours au français quand l'usage de leur langue n'est pas possible. Le but est de veiller collectivement à l'application du plurilinguisme notamment en conditionnant les recrutements à la maîtrise de la langue française, en refusant de considérer un texte qui n'est pas disponible en français, en réclamant les moyens financiers nécessaires à l'interprétation et à la traduction. Cette démarche initiée par le Secrétaire général a pour objectif de favoriser une mobilisation et une action plus systématique, plus structurée et plus visible en faveur du respect de la diversité linguistique au sein de la communauté multilatérale.